

Paris, le 9 décembre 2021

Évaluation du bac, à quand le plan favorisant l'égalité ?

L'Éducation nationale a modifié au printemps dernier les conditions d'attribution du baccalauréat pour cette prochaine session, portant le poids du contrôle continu des acquis scolaires à 40% de la note globale. Cette évolution a induit la mise en place d'un Plan d'Évaluation d'Établissement (PEE) visant à garantir l'égalité de traitement des élèves au sein d'un même établissement et entre établissements.

Les professeurs, les chefs d'établissement et les corps d'inspection travaillent ensemble pour rédiger ce PEE au sein de chaque lycée, avec pour échéance la date du 25 octobre dernier. Devaient s'ensuivre une présentation en Conseil d'administration et enfin, une communication aux élèves et aux familles pour le mois de novembre.

De nombreux parents siégeant au sein des Conseils d'administration s'alarment en attendant encore cette présentation. Le premier trimestre est terminé et de trop nombreux élèves ne savent toujours pas quelles évaluations compteront pour l'obtention de leur diplôme, quels coefficients seront appliqués ou quelles compétences seront évaluées ! Pour d'autres, le PEE est tellement léger et vague, que les parents se demandent quelle est la valeur ajoutée du dispositif...

La PEEP soutient cette démarche dont le but est de maintenir une réflexion sur l'évaluation qui doit permettre de maintenir l'égalité de traitement entre candidats du fait des modifications récentes.

La PEEP est consciente de la complexité de cette démarche, mais n'apportons pas de l'anxiété supplémentaire à ces deux dernières années scolaires déjà difficiles.

Le 2ème trimestre est déjà entamé et nos lycéens ne peuvent attendre plus longtemps de connaître les « règles du jeu ». La PEEP demande que les établissements scolaires qui n'ont pas encore présenté leur PEE le fassent au plus vite afin que tous les élèves soient sur le même pied d'égalité.